PRÉSENTATION DES TÉLÉSERVICES DU COMPTE ASSURÉS AMELI

Pas-à-pas Novembre 2019



PAIEMENT D'UNE CRÉANCE







Les principes directeurs du pas-à-pas



Ce pas-à-pas a pour ambition de présenter la démarche du téléservice Paiement d'une créance, étapes par étapes, pour donner une vision détaillée de la **version assuré**, ainsi que les **bénéfices** associés à ce téléservice, tant pour les assurés que pour les collaborateurs Front-office et Back-office en CPAM.

Il a ainsi vocation à **s'inscrire en complément** des supports de formation existants : le didacticiel qui présente notamment des captures écrans de façon animée à destination des assurés et les modules de e-learning qui permettent de maîtriser le compte dans son ensemble.



Principes directeurs

- Ce pas-à-pas décrit la réalisation du téléservice :
 - Sur le compte Ameli web
- Il précise également :
 - Les cas d'usage qui peuvent entraîner la sollicitation du téléservice
 - Les cas d'exclusion
 - Les **délais moyens de traitement** de la demande réalisée en ligne
- Ce livret a vocation à être actualisé au fur et à mesure des mises à jour du téléservice.

Bénéfices de l'utilisation du téléservice



Pour les assurés



La possibilité de payer une créance à l'Assurance Maladie à tout moment de façon autonome, simple et gratuite



Délai de traitement du paiement très court : la prise en compte du paiement et son affichage dans le compte intervient sous 24h



La possibilité pour l'assuré de visualiser l'ensemble de ses créances et pour chacune d'elles le montant restant dû

Pour les collaborateurs



Conseillers et Téléconseillers :

 Le flux en accueil et au téléphone est réduit

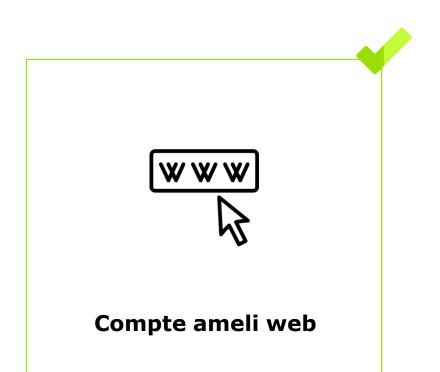


Agents de Back-Office:

 Diminution de la charge de travail, notamment des tâches liées au traitements des paiements reçus par le **Back-Office**

Disponibilité du téléservice sur les différents appareils











BMS

Principaux cas d'usage possibles





Un assuré détenteur d'un solde de PF/FR (participations forfaitaires et franchises) compris entre 100 et 150 euros





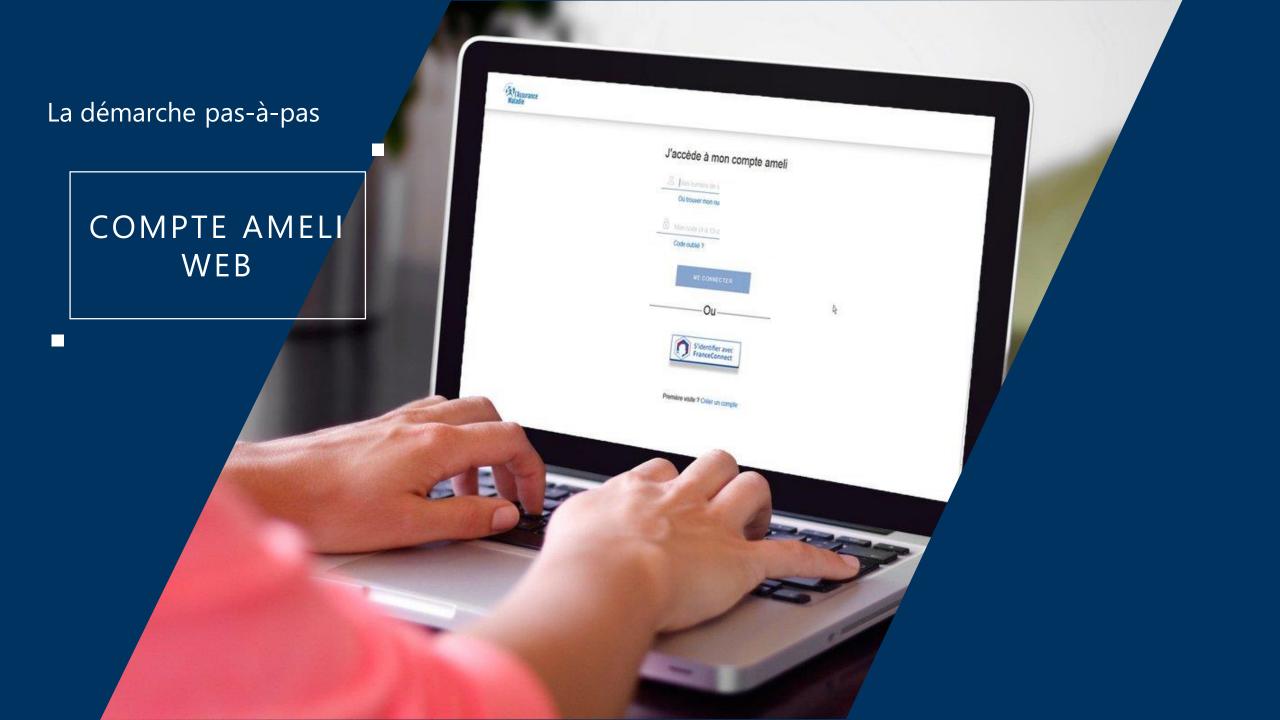
- <u>Et</u> qui a reçu un **avis de somme à payer** :
 - Soit en version dématérialisée s'il a un compte Ameli
 - Soit en version papier, par courrier, s'il n'a pas encore de compte Ameli

Cas d'exclusion du téléservice





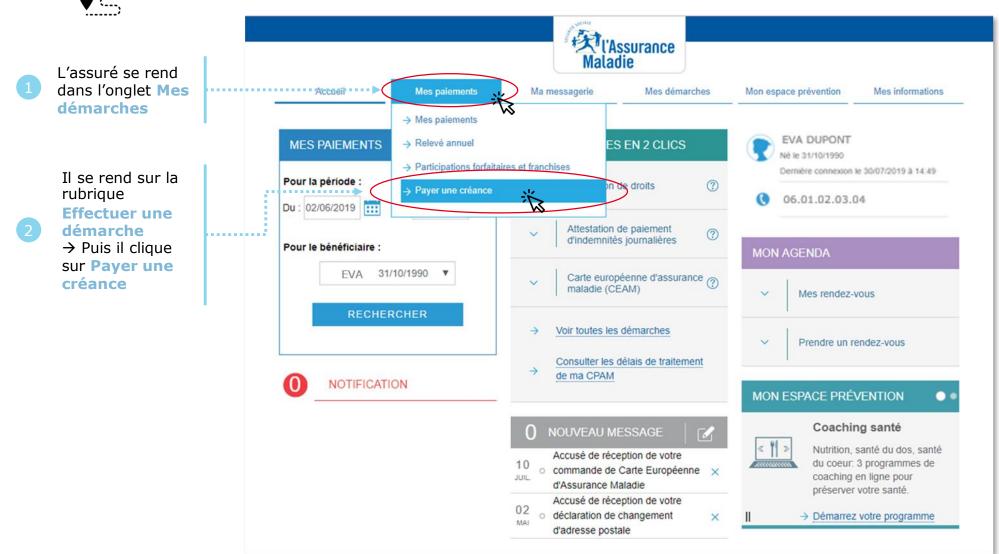
- Les participations forfaitaires / franchises d'un montant inférieur à 100€
- Les participations forfaitaires / franchises d'un montant supérieur à 150€
- L'assuré qui n'a pas reçu d'avis de somme à payer







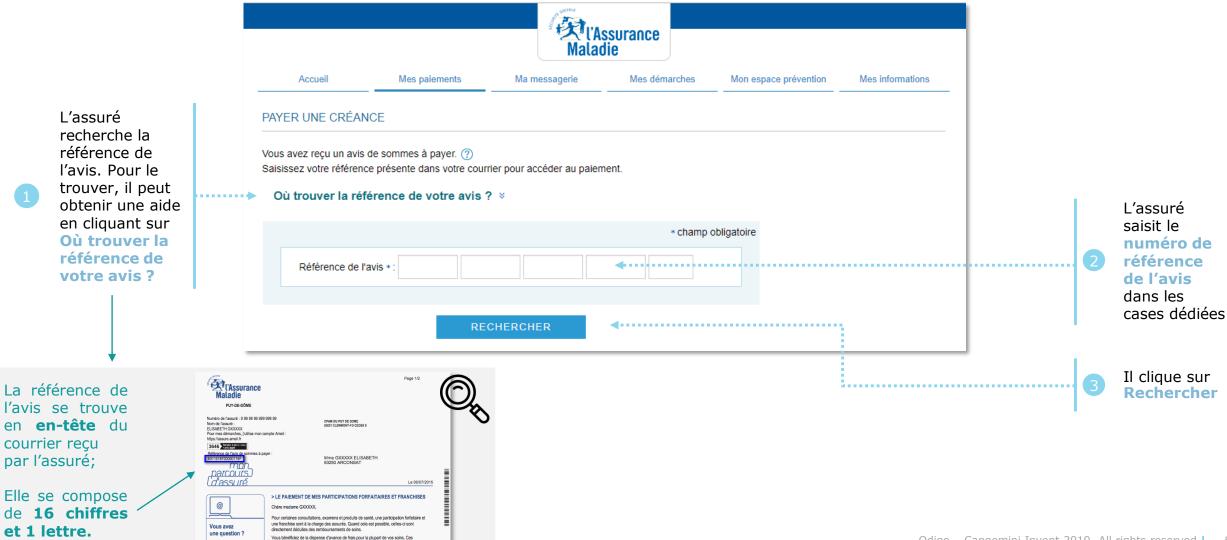
ETAPE (0): L'assuré se connecte à son compte Ameli → Rubrique Mes paiements



La démarche pas-à-pas : étape 1/3



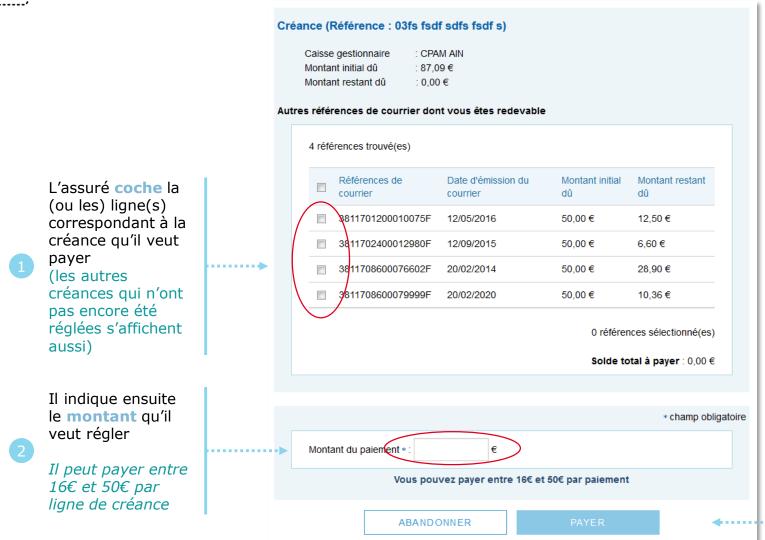
ETAPE (1) : L'assuré saisit la référence de l'avis de sommes à payer



La démarche pas-à-pas : étape 2/3



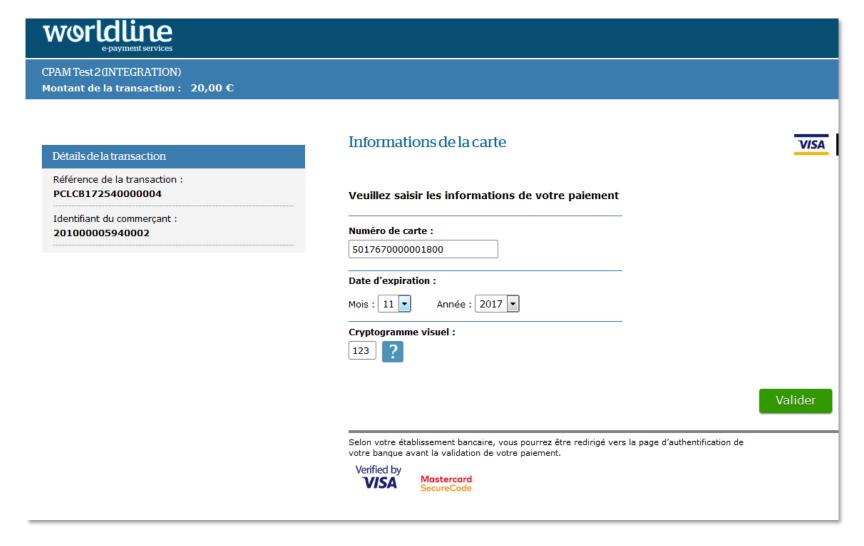




La démarche pas-à-pas : étape 3/3



ETAPE (3) : L'assuré est ré-orienté vers le kiosque bancaire pour procéder au paiement



La démarche pas-à-pas : Etat du paiement

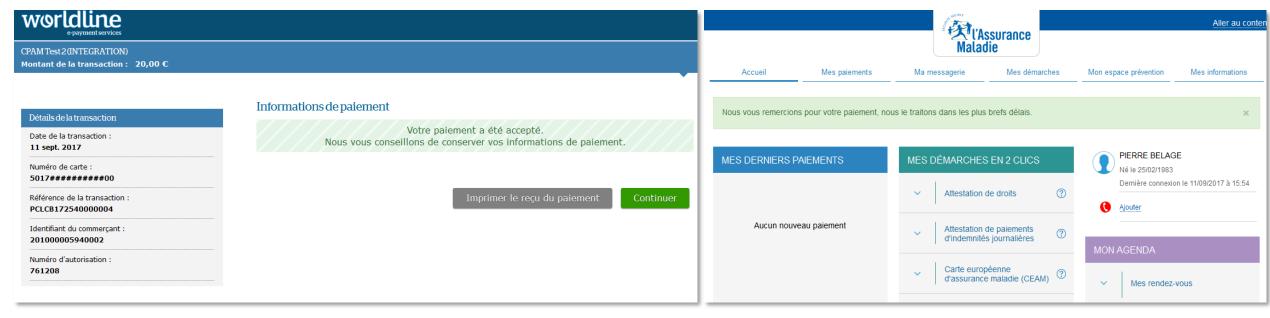




Un message s'affiche pour indiquer à l'assuré l'état de son paiement - Cas 1 : le paiement aboutit

Directement sur la page du kiosque bancaire

Puis sur la page d'accueil du compte









Un message s'affiche pour indiquer à l'assuré l'état de son paiement - Cas 2 : le paiement échoue

Exemple du message sur la page d'accueil du compte



La démarche pas-à-pas : suite à la demande



L'assuré reçoit ensuite un accusé de réception (Saisie par Voie Electronique) dans la messagerie de son compte Ameli.



La démarche pas-à-pas - Terminaison de la démarche



- ▶ Le délai d'affichage sur le compte de la prise en compte du paiement est de 24h
- ▶ En fin de démarche, l'assuré reçoit un accusé de réception dans la messagerie de son compte Ameli



ANNEXE - MESSAGES D'ERREUR





Illustrations de quelques messages d'erreur que l'assuré peut voir s'afficher

Cas d'une référence de courrier non éligible au paiement en ligne

Mes paiements Mon espace prévention Accueil Ma messagerie Mes démarches PAYER UNE CRÉANCE Vous avez reçu un avis de sommes à payer. Saisissez votre référence présente dans votre courrier pour accéder au paiement. Où trouver la référence de votre avis ? * * champ obligatoire Référence de l'avis * : 7054 0000 0344 6311 Cette référence de courrier n'est pas ouverte au paiement en ligne. RECHERCHER

Cas d'une créance au montant restant dû inférieur à 16€

